

De la réduction des inégalités d'accès à la pratique à l'insertion sociale et professionnelle : usages du sport et des activités physiques au sein des cités éducatives.



Le sport occupe une place à part dans les représentations et les modes de vie des habitants des quartiers politique de la ville (symbole de réussite et d'émancipation- variabilité des pratiques - normes et valeurs – codes - santé-). Il représente un facteur d'éducation considérable à condition que les modalités de structuration soient bien posées, et présente de forts enjeux de captation et de fidélisation des jeunes dans des pratiques sportives concourant au continuum et à la réussite éducative. Il concourt également à l'émancipation et à l'insertion des jeunes et participe à l'épanouissement et à la réussite scolaire par le développement de compétences transférables à d'autres domaines.

La mise en place d'activités dans la diversité des espaces et des temps est soutenue par un cadre interministériel avec le sport comme objet transversal applicable aux objectifs des piliers des contrats de ville en lien avec les projets de réseaux d'éducation prioritaire.

Ce guide est un outil d'accompagnement à la prise en compte du « sport » au sein des cités éducatives articulées à leurs contrats de ville, sur la base des ressources et expériences territoriales concrètes déployées sur les territoires d'une part et d'autre part sur la base de la ressource méthodologique et pédagogique socio sportive.

Cette démarche s'appuie sur les outils de politique publique développés par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, le ministère des sports des jeux olympiques et paralympiques (MSJOP) et le ministère chargé de la Ville, sur les dispositifs mis en œuvre par les fédérations sportives et acteurs socio-sportifs repérées comme acteurs dans les quartiers de la politique de la ville (QPV) et les réseaux d'éducation prioritaire et réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP-REP+). Elle est naturellement complétée par l'action d'associations sportives et socio-sportives ou autres structures repérées localement par les services territoriaux du ministère des Sports des jeux Olympiques et Paralympiques (DRAJES – SDJES) en lien avec les équipes éducatives de la collectivité territoriale, des écoles et établissements scolaires.

Ce guide entend répondre à trois objectifs :

- Observer l'organisation mise en place localement par l'État et les collectivités territoriales pour soutenir les objectifs des contrats de ville par le sport et le socio sport, notamment en termes :
 - D'analyse des enjeux territoriaux et de construction de chaque cité éducative au regard de la situation des quartiers, de leur alliance éducative et sportive au regard du projet de territoire ;
 - De mobilisation des moyens de droit commun tant de l'État (à travers la mise en œuvre sur le plan local des crédits) que des collectivités territoriales ou de partenaires publics ou privés ;
 - De mobilisation des dispositifs spécifiques de la politique de la ville, de l'éducation et du sport de manière articulée ;
 - De capacité à impliquer les différents niveaux de collectivités et partenaires de la politique de la ville, de l'éducation et du sport ;

- De définition, en appui des élus locaux et des acteurs de l'éducation au niveau local, d'une stratégie visant à garantir la participation de l'ensemble de la communauté éducative, tout au long du processus.
- Identifier les besoins d'accompagnement et de formation des acteurs locaux puis définir les réponses à mettre en œuvre auprès des acteurs de l'État, des collectivités territoriales, du mouvement sportif et partenaires des cités éducatives.
- Accompagner les acteurs des cités éducatives dans la mobilisation des dispositifs de politiques publiques du sport et des réseaux associatifs (sportif, socio-sportif, liens avec réseaux d'éducation populaire) ;

Le but recherché est la construction d'une continuité éducative de l'offre sportive et socio sportive qui sorte de la seule logique occupationnelle pour une offre éducative enrichie permettant de développer des apprentissages sportifs, éducatifs et sociaux, d'intégrer des comportements favorables à la santé, conduisant à de potentielles validations de compétences (notamment informelles) et à une reconnaissance de l'engagement des jeunes et des adultes dans leurs prises de responsabilités.

Enfin, l'école lieu d'apprentissage et du vivre ensemble occupe une place centrale dans cette grande alliance. Creuset de notre République, elle porte dans les territoires en réseaux d'éducation prioritaire et en politique de la ville une ambition : l'égalité des chances pour tous. C'est l'objet même des Cités éducatives : concourir de façon concertée et complémentaire à la réussite de l'élève avec tous ceux et celles qui participent à l'émancipation des enfants et des jeunes en lien avec les familles.



Présentation des politiques publiques

L'éducation prioritaire : Renfort des alliances éducatives dans les territoires prioritaires

Le code de l'éducation, dans son article L.111.1, dispose que le service public de l'éducation « reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction. »

L'éducation prioritaire est au cœur de cette question centrale posée à l'ensemble du système éducatif, avec 1093 réseaux d'éducation prioritaire à la rentrée scolaire 2022, la politique de l'éducation prioritaire concerne aujourd'hui près d'un cinquième des élèves scolarisés en école primaire et au collège. L'objectif qui lui a été fixé est de réduire à moins de 10 % l'écart de maîtrise des compétences entre les élèves de l'éducation prioritaire et ceux scolarisés hors éducation prioritaire. Près de 1.7 millions d'élèves bénéficient des différents dispositifs de l'éducation prioritaire dont 720 000 élèves sont scolarisés dans une Cité éducative.

Près de 4 700 écoles se situent à moins de 100 m d'un QPV, parmi celles-ci, 75,1% appartiennent à un réseau d'éducation prioritaire (REP ou REP+).

1092 collèges dont 731 en REP et 361 en REP+ soit 6615 écoles (maternelles et élémentaires).

En complément des dispositifs de droits commun, des actions ciblées en direction enfants et des jeunes scolarisés en éducation prioritaire sont renforcés depuis 2017. En constante évolution depuis 40 ans, elle est basée sur des principes qui tiennent compte des différences de situation, notamment en matière économique et sociale. Les écoles et établissements d'enseignement situés dans des quartiers et des environnements sociaux défavorisés bénéficient d'une attention particulière pour permettre la réduction des écarts de réussite. La politique d'éducation prioritaire d'aujourd'hui s'appuie sur de nouvelles évolutions initiées depuis la rentrée 2017.

L'ANCT est l'un des principaux partenaires de l'Education nationale dans le champ de l'éducation prioritaire. Les dispositifs de la politique de la ville et de l'éducation prioritaire convergent vers les mêmes objectifs : donner les mêmes chances de réussite à tous les élèves, favoriser la mixité sociale et scolaire, doter les acteurs de l'éducation de moyens supplémentaires pour que les origines sociales ne pèsent plus sur le devenir scolaire des élèves.

La recherche de coordination, d'articulation entre toutes les actions déployées par les services de l'Etat, les collectivités, les associations et les familles est centrale. C'est dans cet esprit de partenariat et de mutualisation que les acteurs s'inscrivent les cités éducatives et s'engagent dans le renforcement des alliances éducatives par la mobilisation de nombreux dispositifs visant à :

- L'amélioration des conditions d'apprentissage en classe, avec le dédoublement des CP et CE1 en éducation prioritaire, puis celui des GS, et le plafonnement des GS, CP et CE1 à 24 élèves ;
- L'amélioration de la prise en charge globale par l'école à tous les âges : petits déjeuners à l'école primaire ; devoirs faits au collège ; plan internats ; vacances apprenantes ;

- L'orientation des élèves : stages de 3ème, cordées de la réussite, évolution des dispositifs de bourses,
- Le renforcement de la mixité sociale avec le renforcement de l'attractivité des collèges les moins favorisés et l'accès des élèves boursiers aux établissements les plus favorisés.

L'ambition éducative recherchée par les nouvelles formes d'alliance et de coopération induit de la part des acteurs de mettre en partage leur expertise et leurs compétences.

Le sport, vecteur de cohésion, de mixité et d'épanouissement personnel participe au bien être des élèves et à leur socialisation. C'est pourquoi, ce guide à destination des acteurs de l'éducation a vocation à mettre en perspective, les actions sportives développées sur les territoires labellisés « Cités éducatives » et les ressources à mobiliser pour encourager le décrochage des temps de l'enfant et du jeune.

La politique de la ville : une politique transversale agissant au cœur des quartiers prioritaires

La politique de la ville a pour but de réduire les écarts de développement au sein des villes. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers les plus pauvres et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants, qui subissent un chômage et un décrochage scolaire plus élevés qu'ailleurs, et des difficultés d'accès aux services et aux soins, notamment.

Elle concerne 5,5 millions de personnes habitant dans 1514 quartiers prioritaires de la ville répartis sur le territoire métropolitain et ultramarin.

Cette politique transversale pilotée par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), agissant sur trois volets (cohésion sociale ; renouvellement urbain et cadre de vie ; développement économique et emploi), a vocation à renforcer l'action de l'Etat au sein des quartiers prioritaires de la Ville, notamment en mobilisant les politiques de droit commun et les acteurs institutionnels qui les portent. En ce sens, au sein des Cités éducatives, la politique de la Ville et l'Education prioritaire concourent ensemble à la mise en place d'une alliance éducative visant à renforcer la prise en charge socio-éducative des enfants et des jeunes de la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle.

L'intervention des pouvoirs publics dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville est formalisée dans un cadre partenarial, le contrat de ville. Chaque contrat de ville s'inscrit, pour la période 2014- 2022, dans une démarche intégrée qui tient compte des enjeux de développement économique, de développement urbain et social.

Conclu à l'échelle intercommunale pour six ans, le contrat de ville repose sur trois piliers :

1. La cohésion sociale : le contrat de ville prévoit des mesures de soutien aux associations et aux équipements sociaux, culturels ou sportifs pour favoriser le lien social sur le territoire ;
2. Le renouvellement urbain et le cadre de vie et le renouvellement urbain : le contrat de ville programme la réhabilitation ou la reconstruction de logements sociaux, le soutien aux copropriétés et

l'accession à la propriété, la réalisation d'équipements collectifs et le développement de l'attractivité des quartiers ;

3. Le développement économique et l'emploi : le contrat de ville mobilise les dispositifs du service public de l'emploi pour faciliter l'insertion professionnelle des habitants des quartiers.

Au total, 435 contrats de ville formalisent les engagements des signataires au bénéfice des habitants des quartiers.

La circulaire du 19 avril 2019¹ relative à l'intégration du sport dans les contrats de ville présente la place du sport dans les QPV. On y trouve notamment la typologie des acteurs de l'action sportive à vocation inclusive pouvant être mobilisée dans le cadre des contrats de ville ainsi que les conditions de prise en compte de l'action sportive au sein des contrats de ville. Les actions d'insertion par le sport à encourager dans le droit commun et dans le cadre des contrats de ville sont également mentionnées en annexe.



¹ [Légifrance - Droit national en vigueur - Circulaires et instructions - CIRCULAIRE N° DS/DIR/2019/108 du 19 avril 2019 relative à l'intégration du sport dans les contrats de ville \(legifrance.gouv.fr\)](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/circulaire/2019/4/19/DS/DIR/2019/108)

Les Cités Éducatives, à la croisée des politiques de la Ville et d'Éducation prioritaire

La démarche des Cités éducatives, inspirée d'initiatives locales et essaimée par le Gouvernement à 200 territoires cumulant des fragilités économiques, sociales, urbaines a pour **objectif d'intensifier les prises en charges socio-éducatives des enfants et des jeunes, de la naissance à l'insertion professionnelle, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire.** Elles consistent en une grande alliance des acteurs éducatifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : parents, services de l'État, des collectivités, associations, habitants.

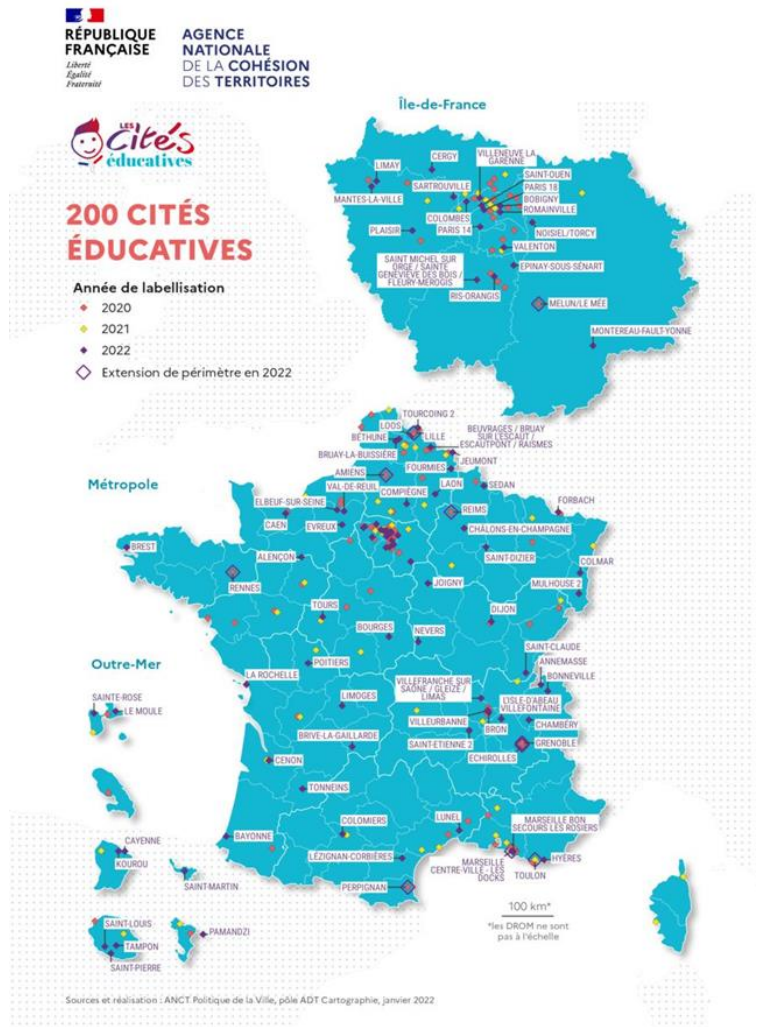
À travers les Cités éducatives, le Gouvernement veut ainsi fédérer tous les acteurs de l'éducation scolaire et périscolaire (formelle et informelle), dans les territoires qui en ont le plus besoin et où seront concentrés les moyens publics.

L'ambition des Cités éducatives n'est pas d'être un dispositif de plus mais de mieux coordonner les dispositifs existants et d'innover pour aller plus loin. Le label « Cités éducatives » et les moyens supplémentaires affectés par l'État n'ont été accordés qu'aux territoires éligibles où les acteurs ont proposé une stratégie ambitieuse et partagée, avec une collectivité cheffe de file.

Chaque quartier construit ainsi sa propre « alliance éducative », en mobilisant autour des trois institutions les plus impliquées (**Éducation nationale, commune et préfecture**) tous les acteurs institutionnels, associatifs, économiques ou citoyens volontaires, qui partagent les valeurs républicaines et prêts à déployer un projet commun adapté aux besoins et réalités du territoire.

Ces alliances éducatives locales cherchent à impliquer fortement les parents. Pour faciliter leur rapport à l'école et à la scolarité de leur enfant, les acteurs cherchent à les associer à la définition des objectifs et mobilisés dans l'action.

Parmi les leviers d'actions, le sport représente un **facteur d'éducation incontournable à condition que les modalités de structuration soient bien posées.** Plus particulièrement sur les territoires prioritaires de la Ville et de l'Éducation prioritaire, et donc des Cités éducatives, il présente de forts enjeux de



captation et de fidélisation des jeunes dans des pratiques sportives concourant au continuum éducatif et à la réussite éducative.

L'écosystème de la Cité éducative doit favoriser les liens et les dynamiques de travail entre les acteurs du monde sportif et les acteurs sociaux. Les alliances éducatives permettant le déploiement des offres sportives sur ces territoires au bénéfice des enfants, des jeunes et de leurs familles doivent être recherchées et renforcées.

Dans ce cadre, et depuis le lancement des Cités éducatives en 2019, les acteurs ont pu mobiliser de nombreux dispositifs sur leurs territoires, en lien avec les différentes instances (Politique de la ville, MSJOP, Paris 2024, Education Nationale) : label Génération 2024, 30 minutes d'activité physique quotidienne, 1 école 1 club, Savoir rouler à vélo (SRAV), Aisance aquatique (AAQ) et J'apprends à Nager (JAN), Pass'Sport, Sesame, etc.

Afin de soutenir le déploiement de ces projets, le ministère chargé de la Ville, le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et le ministère des sports des jeux olympiques et paralympiques ont confié le pilotage d'un groupe de travail « Le Sport dans les Cités éducatives » à l'UFOLEP, en partenariat avec l'USEP et le centre de ressources politique de la ville Trajectoires Ressources afin de créer un réseau d'acteurs autour du sport, de favoriser le partage de pratiques et d'accompagner les Cités éducatives dans le déploiement de leurs projets territoriaux

SPORT & CITES EDUCATIVES

Les enjeux du développement des activités physiques et sportives

Élément déterminant de l'apprentissage d'une culture spécifique, des règles de jeu et de respect d'autrui, la pratique régulière d'une activité physique et sportive (APS) doit être favorisée dans l'ensemble des espaces et des temps de vie des enfants et des jeunes, bien au-delà de l'éducation physique et sportive (EPS), discipline obligatoire, et du sport scolaire qui en constituent le fil conducteur.

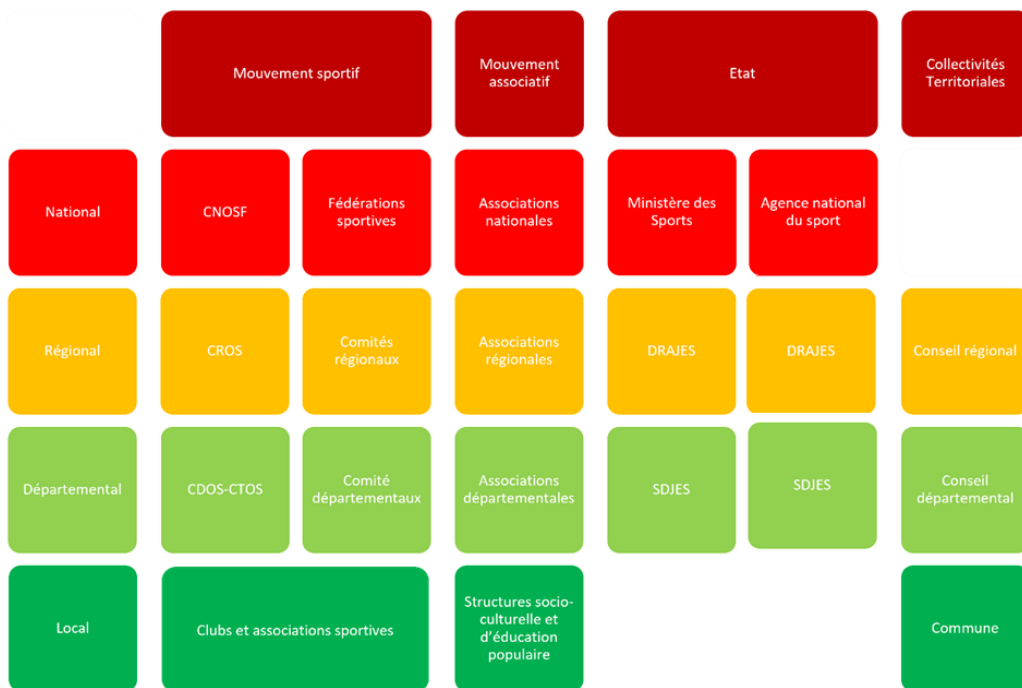
Tout en répondant au besoin et au plaisir de l'exercice physique à des fins de santé, l'activité physique et sportive contribue à développer le sens du plaisir, de l'effort et de la persévérance. Elle amène à mieux se connaître et à mieux aller vers les autres, créant ainsi les conditions idéales pour l'éducation à la responsabilité et à l'autonomie. En permettant aux élèves de mettre en acte sous certaines conditions des valeurs morales et sociales fondamentales comme le respect des règles collectives ou le respect de soi-même et d'autrui, elle contribue aussi à l'égalité des chances et à l'intégration, donnant à chacun les mêmes droits et les mêmes devoirs. Elle contribue à promouvoir le respect de l'éthique et des valeurs éducatives et humanistes du sport et donne sens à la notion de vivre-ensemble et à l'apprentissage de la vie associative, à l'inclusion et à l'éco-responsabilité. Elle participe pleinement à la santé globale des élèves (physique, psychique et sociale). Elle s'inscrit dans une temporalité allant de l'école à l'enseignement supérieur et contribue à la prévention des décrochages entre les niveaux d'enseignement.

L'ambition est de mieux reconnaître les compétences développées tant par la pratique d'activités physiques et sportives que par l'engagement associatif via la mise en place d'un « fil rouge – parcours »

éducatif et sportif de l'école à l'enseignement supérieur qui se met progressivement en place dans le quotidien des jeunes Français.

Le contexte de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 offre par ailleurs une opportunité unique de développer la place de l'activité physique et sportive dans la vie de chaque enfant. Formulées dans le Plan héritage 2024 : mieux faire ensemble, les mesures relatives au développement du sport dans les espaces et les temps éducatifs témoignent de cette volonté de rapprocher l'ensemble des acteurs pour la mise en place de programmes et de dispositifs concourant à l'impact social et sociétal durable au-delà de cet événement planétaire.

Le schéma de l'organisation du sport en France



Le Groupe pilote « Cités éducatives – Sport »

L'ANCT, la Direction des sports et la Direction générale de l'enseignement scolaire ont souhaité structurer l'accompagnement des Cités éducatives autour du sport et de son utilisation à des fins de réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive, d'éducation et d'insertion sociale et professionnelle. Dans cet esprit, un groupe pilote de « Cités éducatives - Sport », composé d'une vingtaine de territoires volontaires, s'est constitué dès la fin de l'année 2020 et aujourd'hui animé par l'Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique (UFOLEP).

Première fédération sportive multisports affinitaire de France, l'UFOLEP forte de ses 350 000 adhérents et 10 000 associations, présente une double ambition de fédération multisports et de mouvement d'idées dans la société d'aujourd'hui et de demain, est structurée autour de deux pôles principaux :

- Le pôle Sport Education, recense l'ensemble des 130 activités pratiquées au sein de la fédération au sein de nos associations affiliées et parfois dans le cadre de pratiques de loisirs compétitives.
- Le pôle Sport et société, recense aujourd'hui l'ensemble des actions socio sportives visant à réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive, d'éducation par le sport et d'insertion sociale ou professionnelle.

Au sein du groupe pilote, l'UFOLEP avait pour mission :

- D'animer le groupe des cités éducatives ayant choisi le sport comme une des thématiques principales sur leur territoire et d'apporter un appui ciblé à une sélection de projets innovants repérés parmi chacun de ces projets,
- De faire de la participation des bénéficiaires des dispositifs un atout pour concevoir, ajuster, évaluer les projets,
- De développer une dynamique de réseau durable entre territoires pionniers de réduction de l'inégalité d'accès au sport,
- De définir des formats de rencontre variés pour répondre le plus finement possible aux besoins des porteurs de projet.

Plusieurs axes et séquences de travail ont été mis en place :

- Des webinaires favorisant la transmission d'informations sur des dispositifs institutionnels, les retours d'expérience de territoires et la modélisation des bonnes pratiques ;
- Des accompagnements individualisés via la méthode socio-sportive développée par l'UFOLEP sur certaines cités éducatives ;
- Des visites de terrain croisant les enjeux politiques, stratégiques et méthodologiques ;
- La création d'un guide à destination de l'ensemble des cités éducatives.

L'UFOLEP souhaite accompagner les cités éducatives dans la mise en place d'action concrète au sein de leur territoire sur les thématiques suivantes :

- La réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive au sein d'une cité éducative,
- L'éducation par le sport au sein d'une cité éducative,
- L'insertion sociale et professionnelle au sein d'une cité éducative.

Les publics prioritaires d'une action sportive ou socio sportive au sein d'une cité éducative :

Le public féminin

En France, même s'il semble qu'il y ait autant d'hommes et de femmes qui ont une activité physique et sportive régulière, les personnes les plus éloignées de la pratique sportive fédérée et associative sont le plus souvent des femmes (63% des non pratiquants et 57% des peu pratiquants sont des femmes). Pour 32% des femmes le fait qu'il n'y ait pas assez de pratiquantes ou d'équipes féminines au sein des structures associatives fédérées, représente un obstacle dans leur engagement au sein des espaces évoqués ci-dessus².

Le taux de licenciées féminines dans certaines fédérations sportives tourne autour de 15% et **seul 20% des femmes qui pratiquent du sport le font dans un club affilié à une fédération sportive**. La surreprésentation des hommes dans les pratiques fédérales en club, dites « traditionnelles » et majoritairement compétitives, vient illustrer cette réalité. Au sein des fédérations sportives unisports olympiques, on compte, parmi les presque 10 millions de licenciés, seulement 32,8% de licenciées femmes pour 67,2% de licenciés hommes. Et l'écart se creuse au fur et à mesure que l'on monte dans les catégories d'âge...

À l'inverse, les fédérations multisports, qui se caractérisent par des lieux d'accueils plus diversifiés et des activités élargies du loisir compétitif à l'entretien physique, comptent à peu près **autant de femmes (2,9 millions) que d'hommes (2,5 millions)**³. Il est donc permis de penser que la sous-représentation des femmes parmi les pratiquants licenciés est davantage due à la place réduite qu'on leur accorde qu'à une supposée incompatibilité entre le sport (y compris dans sa dimension compétitive) et le public féminin.

D'autre part, d'un point de vue global sociétal, la logique a voulu une tendance actuelle à la montée en puissance du genre féminin. En tant qu'acteurs du changement au service de l'équité, il est important que les professionnels et bénévoles du monde du sport soient au cœur du tournant.

² Source : INJEP - 2021

³ ** Source : Chiffres INSEE – 2020

Les jeunes en situation de handicap

La France connaît un important retard en termes d'accessibilité. La dernière loi en la matière, en date du 11 février 2005, disposait que les administrations, les commerces, les écoles, les habitations, les transports, les équipements sportifs et la voirie devraient être rendus accessibles à toutes les personnes en situation de handicap à l'horizon 2015.

Du fait de ces difficultés, le gouvernement a instauré les « agendas d'accessibilité programmée » qui accordent aux établissements concernés des délais supplémentaires de mise en conformité de trois ans, renouvelables une ou deux fois.

Le mouvement sportif français soutient pleinement les avancées en la matière. De fait, si ces infrastructures adaptées représentent un enjeu pour les personnes en situation de handicap, elles sont également une préoccupation sociétale qui doivent permettre au public en situation de handicap de profiter également de telles mises aux normes. Au total, la mise en accessibilité d'infrastructures publiques concernerait ainsi près de 12 millions de Français.

Dans un second temps pour certaines personnes en situation de handicap, le sport est souvent l'un des premiers vecteurs de rééducation fonctionnelle, pour d'autres il s'agit d'un outil favorisant l'autonomie.

Pour tous, la pratique sportive est un droit et une source d'épanouissement efficace. Elle rompt l'isolement social qui conduit à la sédentarité et permet de se réapproprier une image corporelle positive.

L'inclusion sociale des personnes en situation de handicap constitue donc un enjeu majeur. A ce titre, le sport offre un espace relationnel privilégié et permet de mieux appréhender les situations professionnelles, dans la maîtrise du corps, dans la confiance, la dynamique...

Au-delà des discriminations, le sport aide à modifier le regard porté sur le handicap. Les rencontres, les échanges ainsi que les expériences de performance et de collaboration partagées de mieux apprécier l'autre, avec ses différences.

Développer une politique sportive favorisant l'intégration des personnes handicapées, doit être une priorité majeure de tous les acteurs du sport, de l'éducation et de l'éducation populaire. La reconnaissance du sportif en situation de handicap d'une part et d'autre part la place de la personne en situation de handicap dans les activités physiques et sportives doivent être pleinement intégrés dans tous les projets d'éducation et d'insertion par les activités physiques et sportives. D'autant plus que, pour finir, en QPV et ZRR les difficultés que peuvent rencontrer les jeunes en situation de handicap sont accentués, l'enjeu des politiques et des actions en faveur de ce public en est d'autant plus important.

Les jeunes de 16-25 ans

Cette tranche d'âge est aujourd'hui, pour les acteurs du sport, de l'éducation, de l'éducation populaire et de l'insertion, l'un des publics les plus difficiles à identifier et accompagner. C'est également le cas pour l'ensemble des réseaux « Cité Educative » qui ne parviennent pas, ou pas suffisamment, à toucher ce public qui se caractérise globalement par une dynamique de « décrochage » des espaces sociaux ou institutionnels ou des modes pratiques associatives que nous pouvons retrouver au sein d'autre public. Sans que pour autant, les notions d'engagement, ou de volontariat soient inexistantes chez eux. Ceux-ci s'expriment juste d'une autre manière et dans d'autres espaces, parfois peu communs des institutions et des réseaux associatifs, engagement pourtant. Qu'ils s'agissent d'emploi, de transition numérique, de transition écologique, de vie associative ou de sport, la prise en compte de ce public nécessite, de la part des cités éducatives et du réseau associatif engagé dans ces projets, d'une part de construire l'accompagnement des 16-25 dans une logique de parcours modulaire d'insertion ou d'éducation et d'autre part d'inscrire cette ambition dans une logique de collaboration entre acteurs institutionnels et associatifs qui s'inscriront dans ces parcours dans une logique de complémentaire au service de l'insertion et de l'accompagnement du jeune.

Ces jeunes adultes sont très souvent entre deux mondes, celui des études et celui de l'emploi. Entre le brevet, le baccalauréat et les études supérieures, certains se voient dans l'obligation d'arrêter leurs activités sportives pour se consacrer à leurs études, leurs nouvelles activités de loisirs, leurs nouvelles formes de consommation des biens et services ou plus basiquement pour travailler et avoir une source de revenus qui leur permet de subvenir à leurs besoins. Pour d'autres la pratique organisée/encadrée devient inadaptée, la fréquence des entraînements ainsi que le cadre parfois trop strict (anciennement imposés par les parents) peuvent être des freins qui orientent ces publics vers des pratiques auto-organisées en lien notamment avec l'expansion de toutes les nouvelles pratiques sportives, plus expressives ou démonstratives comportant également un aspect « communautaire » plus fort et possédant un système de règles et de codes différents de ce qui peut habituellement structurer le monde sportif compétitif pour une partie et l'abandon des activités physiques et sportives pour une autre partie. La période de COVID 19 a également eu un impact plus important sur ces jeunes de 16 à 25 ans, notamment lorsqu'on croise cette période particulière de vie avec le développement des réseaux sociaux et du temps d'écran pour cette génération.

Les chiffres en témoignent, en effet en 2021 on compte plus de 3,1 millions de licenciés en France sur la tranche des 10 à 14 ans, la tranche des 15 à 19 ans quant à elle compte moins de 2 millions de licenciés pour seulement 600 000 licenciés pour la tranche des 20 à 24 ans. On peut donc parler de perte structurelle d'environ 2,5 millions de licenciés entre 14 et 24 ans.

La question est donc de savoir comment prendre en charge ces jeunes dans, par et pour le sport particulièrement au sein des territoires prioritaires qui se caractérisent par de fortes inégalités, notamment dans les domaines du sport, des loisirs, de l'emploi et de l'accès à ceux-ci. Concernant la question relative à l'emploi et cette tranche d'âge, le secteur du sport, fort du marché qu'il représente, de son développement et de l'attrait qu'il peut susciter, doit jouer un rôle au bénéfice des publics et des territoires prioritaires.

Les Décrocheurs

Lorsqu'on évoque l'insertion sociale et professionnelle des plus jeunes de 15 à 25 ans, vient aujourd'hui une nouvelle catégorie : celle des NEET. Historiquement, la catégorie de NEET (« not in employment, education or training ») vient de l'étiquette administrative originale « Status Zer0 », que les chercheurs et les fonctionnaires du Royaume-Uni utilisaient au milieu des années 1990. Elle désignait les jeunes dont le statut sur le marché du travail ne correspondait à aucune des catégories existantes. Invisibles dans la statistique publique, ces jeunes étaient donc difficilement repérables. Du fait de sa connotation négative, le terme a été officiellement remplacé par celui de « NEET » en 1999, aujourd'hui largement utilisé par les gouvernements et les organisations internationales pour désigner les jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation au moment où ils sont recensés. On y retrouve les jeunes de 15 à 25 ans n'étant donc ni en formation ni en emploi et ceux au chômage. Il y a donc dans ce terme 4 dimensions qui sont prises en compte : DES JEUNES « NI EN SITUATION D'EDUCATION », DES JEUNES « NI EN SITUATION D'EMPLOI », DES JEUNES « NI EN SITUATION DE FORMATION », DES JEUNES « PAS ACCOMPAGNES ». Au regard de ces 4 dimensions, la cité éducative constitue donc un espace de prévention permettant aux jeunes décrocheurs de ne pas s'inscrire dans cette catégorie des NEET et un espace de prise en charge pour les jeunes issus de cette catégorie qui pourraient trouver avec la cité éducative un espace d'engagement, de socialisation, d'éducation et d'insertion, notamment par la mise en place de programme d'accompagnement sous forme de parcours, modulaires et adaptés. La notion d'accompagnement modulaire désigne ici toutes les personnes qui, au cours du parcours de l'individu, vont lui permettre de partir d'une situation « problématique » d'insertion et d'inclusion et de surmonter ces difficultés qui se dressent ou se dresseront sur son parcours. L'accompagnateur dans son sens le plus large est donc un acteur primordial au sein du parcours des jeunes. Le tuteur, le mentor, l'éducateur sont autant d'acteurs qui devront jouer le rôle d'accompagnateur sur différents domaines dans une démarche structurée. La notion d'accompagnement est donc essentielle pour mener à bien une mission d'éducation ou de formation au sein d'une cité éducative.

Axe 1 : les inégalités d'accès à la pratique sportive au sein d'un cité éducative

Définition

Les chiffres de la pratique sportive, notamment en QPV, montrent que celle-ci est répartie inégalement. En fonction du territoire, de l'âge, du sexe ou du revenu, il est plus ou moins difficile d'avoir accès à une pratique sportive régulière surtout que certains individus cumulent ces critères. L'objectif est donc de mettre en place une politique volontariste et pro active qui permettra aux publics les plus éloignés de la pratique d'en bénéficier. Il faut donc lever un certain nombre de freins par la mise en place de dispositifs.

Proposition de modélisation d'une action visant à réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive	
Axe 1 : Réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive	
Durée de l'action	3 mois
Volume de participants	++++ Minimum 30 personnes
Modalité d'accompagnement	Accompagnement collectif
Modalité de transmission	Activité physique adaptée
Modalité d'encadrement	Encadrement bénévole possible
Mode opératoire	Pratique sportive +++ ; action éducative +

Points clés

Les points clés

- **Adaptabilité** : il s'agit ici de proposer des activités sportives, des jeux sportifs ou traditionnels visant à fédérer le public et susciter l'engagement. Il s'agira de prioriser les défis et les jeux plutôt qu'une entrée compétitive.
- **Les créneaux et lieux de pratiques adaptés** : mise en place d'une politique volontariste à destination des publics les plus éloignés de la pratique, en proposant des espaces de pratiques sportives à proximité des lieux de vie du public ou dans des espaces connus et maîtrisés du public. L'établissement scolaire peut constituer à la différence d'un club sportif un espace sécurisé pour le public identifié.
- **Des aides financières** : Le coût de l'activité (de l'adhésion à l'achat de tenues ou d'un matériel adapté) pouvant constituer un frein à l'engagement au sein des quartiers prioritaires il convient de prévoir des modalités d'accompagnement, de prise en charge de dotation adaptés.
- **Des sections sportives scolaires** : L'école est un lieu de socialisation et d'engagement, il est donc plus simple d'atteindre le public en passant par l'établissement scolaire qui fera office de porte d'entrée vers une activité physique régulière avant d'envisager au bout des trois mois une passerelle vers un club sportif ou une section sportive du territoire.

Les acteurs à mobiliser
Association sportive
Association socio-culturelle
Commune
Centre de loisirs
Etablissement scolaire

Réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive au sein des cités éducatives : exemples de bonnes pratiques

La bourse d'aide à la prise de licence Strasbourg

Strasbourg.eu
eurometropole

Afin de permettre au plus grand nombre d'habitants d'avoir accès à la pratique sportive, la ville de Strasbourg a mis en place une bourse d'aide à la licence sportive. L'objectif étant d'inciter les jeunes strasbourgeois de s'inscrire dans un club sportif pour y pratiquer la discipline de leur choix par une allocation pouvant aller jusqu'à 80 euros sur l'inscription dans les associations sportives strasbourgeoises labellisées. Cette bourse d'aide est cumulable avec le Pass'Sport ce qui, dans certains cas, permet au jeune d'obtenir une licence financée à 100% par les différents dispositifs d'aide à la prise de licence.

Condition d'éligibilité :

Avoir entre 6 et 18 ans (Pour les représentants légaux : justifier d'un quotient familial inférieur ou égal à 720 euros),

S'inscrire dans un club sportif strasbourgeois labellisé « club sport citoyen ».

Pièces à fournir :

Attestation de quotient familial (à télécharger sur le site de la CAF).

Plus de 50% des bourses d'aide à la licence sportive alloués sur l'année 2021 l'ont été sur des quartiers des deux cités éducatives de de Strasbourg avec 1201 bénéficiaires sur 2358 au total sur la ville de Strasbourg. Parmi ces 1201 prises de licences sur les quartiers Cités Educatives 36% (431) ont été prises par des jeunes filles.



Savoir Nager à Créteil



Ville de Créteil

Dans le cadre du dispositif du Savoir Nager, la Cité Educative de Créteil a ouvert un créneau natation sur le temps périscolaire. En partenariat avec l'US Créteil, club multisport de la ville, les jeunes cristoliens de CP et CE1, inscrits dans les ateliers périscolaires en fin d'après-midi des 5 écoles de la cité éducative ont accès à 10 séances qui donnent suite à un diplôme. Un car municipal est chargé de récupérer les enfants aux accueils de loisirs et de les redéposer après l'activité.

L'action se déroule en trois cycles de 14 places chacun, réparti sur les 5 écoles.

Cette initiative poursuit plusieurs objectifs :

Sensibiliser / Habituer les enfants au milieu aquatique

Apprendre aux enfants à savoir nager avant le collège

La prise de licence, à l'issue des 10 séances les enfants ont droit à des séances d'essai gratuites au sein de l'US Créteil dans le but de leur faire prendre une licence.



Savoir Rouler A Vélo à Marseille Malpassé Corot



Portée par l'USEP 13, le projet « A vélo, à pied, en famille : En chemin vers une citoyenneté active », sur et hors temps scolaires, poursuit 5 objectifs :

1. Offrir une pratique sportive régulière
2. Accompagner les publics vers une mobilité active
3. Renforcer le lien famille au travers du vélo et de la randonnée
4. Dynamiser les actions pour un public de 3 – 6 ans
5. Découvrir son et d'autre territoires. Pour cela le projet se divise en deux actions.

La première autour du Savoir Rouler à Vélo présenté ci-dessus afin de familiariser les enfants à la pratique du vélo ainsi qu'à l'environnement pendant la pratique. Chaque enfant sera détenteur d'un livret pédagogique qui lui permettra de s'auto évaluer sur ses apprentissages en cours et de valider un, deux ou les trois blocs. Pour faciliter cette co-intervention, 4 temps de module de 3 h de formation seront dispensés aux enseignants et autres partenaires (éducateurs, parents ...) par l'USEP avec les conseillers pédagogiques EPS. Cette action est finalisée par une rencontre sportive associative nommée « le p'tit tour », une journée où les enfants endossent à la fois le rôle de participants et d'organisateur (arbitre, juge, ...) tout en étant encadrés par les adultes. Une possibilité sera donnée aux classes volontaires de participer au p'tit tour régional organisé par l'USEP SUD PACA.

Via l'action « Je fais des randos en famille », l'USEP organise en partenariat avec les acteurs de terrains (centre sociaux, réseau REP et REP+), 3 randonnées en familles avec 3 lieux du département ciblés. Pour rendre l'enfant acteur de sa randonnée, nous éditerons des carnets de route avec un itinéraire et des photos représentant les points stratégiques du parcours ainsi qu'un herbier photo. Il s'agit de rendre la rando ludique et plaisante et de prendre le temps de cheminer et d'échanger en famille. L'après-midi sera consacré à une pratique familiale d'activité de pleine nature (slack line, tir à l'arc , parachute...).



Dispositifs institutionnels de référence pour lutter contre les inégalités d'accès à la pratique sportive

Plan des Equipements sportifs de proximité

1. Présentation du dispositif

Annoncé par le Président de la République le 14 octobre 2021, le Programme des Équipements sportifs de Proximité vise à accompagner le développement de 5 000 terrains de sport d'ici 2024. Une enveloppe de 200 millions d'euros sur la période 2022-2024 a ainsi été mise en place pour ce programme, dont le déploiement a été confié à l'Agence nationale du Sport. À destination des collectivités et des associations à vocation sportive en territoires carencés, ce plan contribue à l'action de l'Agence en matière de correction des inégalités sociales et territoriales. Elle est destinée à financer la création d'équipements sportifs de proximité, la requalification de locaux ou d'équipements existants, l'acquisition d'équipements mobiles, la couverture et/ou l'éclairage d'équipements sportifs de proximité non couverts et/ou non éclairés

Les porteurs de projet éligibles sont les suivants :

- Les collectivités territoriales : Communes, intercommunalités, département, régions, les mandataires des collectivités
- Les associations à vocation sportive : Fédérations sportives agréées, associations affiliées à des fédérations sportives agréées, associations et groupements d'intérêt public intervenant dans le domaine des activités physiques et sportives

Pour déposer un dossier au niveau territorial une convention d'utilisation et d'animation de l'équipement sportif devra être signée par le porteur de projet et le(s) utilisateur(s) du(des) équipement(s) (collectivités, clubs, établissements scolaires, entreprises...) et/ou le propriétaire foncier précisant les créneaux prévisionnels qui seront réservés aux utilisateurs signataires et les créneaux en accès libre. Cela permet à la fois de redynamiser le quartier avec un nouvel équipement mais aussi de le faire vivre via des créneaux de prise en charge dédié.

2. Comment le mobiliser au sein d'une CE

Au sein d'une cité éducative, il est possible mobiliser ce dispositif pour rénover des équipements de proximité. En lien avec les différentes associations et fédérations sportives présentes localement qui font partie de la cité éducative, ces structures socio sportives intègrent le projet dans le but de créer, faire vivre et pérenniser le lieu. A noter que la création de ce lieu innovant peut se faire au sein même de l'établissement scolaire.

3. Contact au niveau territorial

Volet régional/territorial : référents des services déconcentrés du ministère des Sports en charge du département de localisation du projet (SDJES : Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement

et aux Sports) si un référent Equipement existe ou de la région de la localisation du projet (DRAJES : Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports).

[Plan 500 terrains de sports](#)

Pass'Sport

1. Présentation du dispositif

Le Pass'Sport est une allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant/jeune adulte éligible pour financer tout ou partie de son inscription dans une structure sportive éligible pour la saison 2022-2023.

Qui est concerné ?

- Né entre le 16 septembre 2004 et le 31 décembre 2016 et bénéficiaire de l'ARS (6 à 17 ans révolus)
- Né entre le 1er juin 2002 et le 31 décembre 2016 et bénéficiaire de l'AEEH (6 à 19 ans révolus)
- Né entre le 16 septembre 1991 et le 31 décembre 2006 et bénéficiaire de l'AAH (16 à 30 ans)
- Les étudiants âgés jusqu'à vingt-huit ans révolus qui justifient être bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux de l'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2022-2023.

2. Comment le mobiliser au sein d'une CE

A l'échelle d'une cité éducative, beaucoup d'élèves sont éligibles au pass'sport pour ne pas dire la quasi-totalité, l'idée est que chaque acteur, associations et bénéficiaires, ait connaissance du dispositif. Il faut donc un travail d'information et de communication pour le déployer au maximum d'une part et d'accompagnement d'autre part pour permettre au public bénéficiaire de s'engager à chacune des étapes visant à l'obtention du pass'sport. A noter que ce dispositif est cumulable avec d'autres aides au niveau local afin de minimiser au maximum le coût de la pratique pour les bénéficiaires.

3. Contact au niveau territorial

[DRAJES](#)

Savoir Nager

1. Présentation du dispositif

Le savoir-nager correspond à une maîtrise du milieu aquatique. Il reconnaît la compétence à nager en sécurité, dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, parc aquatique, plan d'eau calme à pente douce). Il ne doit pas être confondu avec les activités de la natation fixées par les programmes d'enseignement.

2. Comment le mobiliser au sein d'une CE

Au sein d'une CE le savoir nager peut être mobilisé dans le cadre de créneaux dédiés au public sur le temps scolaire ou périscolaires. L'accès à l'équipement ainsi qu'à une équipe d'encadrement peut se

faire dans le cadre d'un partenariat avec une association sportive locale qui viendrait porter la mise en œuvre du projet.

3. Contact au niveau territorial

[DRAJES](#)

Savoir Rouler A Vélo

1. Présentation du dispositif

« Le Savoir Rouler à Vélo » permet aux enfants de bénéficier des apprentissages nécessaires à une réelle autonomie à vélo pour l'entrée au collège. Le 9 janvier 2018, le Comité Interministériel à la Sécurité Routière (CISR), présidé par le Premier ministre, a adopté une mesure visant à « accompagner le développement de la pratique du vélo en toute sécurité ». L'opération « Savoir Rouler à Vélo » permet de porter cette mesure qui vise la généralisation de l'apprentissage de la pratique du vélo en autonomie pour l'ensemble des enfants avant l'entrée au collège. Cette mesure a été reprise dans le cadre du Plan Vélo lancé le vendredi 14 septembre 2018. En 10 heures, le "Savoir Rouler" à Vélo permet aux enfants de 6 à 11 ans de :

- Devenir autonome à vélo,
- Pratiquer quotidiennement une activité physique,
- Se déplacer de manière écologique et économique

2. Comment le mobiliser au sein d'une CE

La mise en place d'une action SRAV permet plusieurs actions parallèles qui facilitent l'accès à la pratique quotidienne des publics les plus éloignés. La mise à disposition de parc de vélo ou à une autre échelle la dotation de vélo à destination des publics bien sûr avec tout l'équipement qui va avec est une première idée. Il est aussi possible d'envisager des ateliers de réparation de vélo ou sur la circulation routière par exemple si on souhaite associer ce dispositif à une action d'insertion sociale ou professionnelle.

3. Contact au niveau territorial

[Retrouvez la carte interactive des intervenants.](#)

Terre de jeux Paris 2024

1. Présentation du dispositif

Terre de Jeux 2024 est un label destiné à tous les territoires : communes, intercommunalités, départements, régions, France métropolitaine et dans les territoires d'Outre-mer. Il valorise les territoires qui souhaitent mettre plus de sport dans le quotidien de leurs habitants et s'engager dans l'aventure des jeux, quels que soient leur taille ou leurs moyens. En 2024, la France accueillera le monde à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques. L'ambition du COJO est que le pays tout entier se rassemble pendant les semaines de compétition, et qu'une dynamique se crée dès

aujourd'hui dans tous les territoires. L'objectif est de mettre plus de sport dans le quotidien des Français. Plus de sport pour l'éducation, la santé, l'inclusion. Plus de sport durable et responsable. Plus de sport accessible à tous, sans distinction d'âge, de genre, de lieu de résidence, d'orientation sexuelle, d'origine ou de condition physique. La finalité étant de laisser un héritage dans les pratiques et dans l'utilisation du sport au quotidien.

2. Comment le mobiliser au sein d'une CE

La labellisation Terre de Jeux permet la mise en place d'action notamment en lien avec les jeux olympiques et paralympiques de 2024. Ces actions auront pour vocation de faire vivre les jeux de différentes manières sur l'ensemble du territoire. En effet les JOP ont vocation à avoir une portée nationale et notamment au sein quartiers politique de la ville. La labellisation permet d'obtenir des kits de communication mais aussi de voir ses événements mis en lumière au sein de la communauté Terre de Jeux Paris 2024.

3. Contact au niveau territorial

Pour être labellisés Terre de jeux Paris 2024 les démarches se font via <https://terredejeux.paris2024.org/>

30 min Activité Physique Quotidienne

1. Présentation du dispositif

La mesure 30 minutes d'activité physique quotidienne (30' APQ) s'inscrit dans le cadre de la démarche École promotrice de santé qui fédère toute action éducative et tout projet pédagogique de promotion de la santé dans le projet d'école. Pour le comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (COJO), elle participe du programme Génération2024 et favorise le développement des capacités motrices et des aptitudes physiques des enfants, et contribue ainsi à leur donner envie de découvrir les disciplines olympiques et paralympiques. Distinct de l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS), la mesure vise à susciter un mouvement d'adhésion autour d'un objectif partagé au service du bien-être des élèves et de leur santé, et au bénéfice de leurs apprentissages. Les formes que peuvent prendre les « 30 minutes d'activité physique quotidienne », sont variées et doivent être adaptées au contexte de chaque école. Elles peuvent être fractionnées et combinées sur les différents temps scolaires, mais aussi périscolaires. Les temps de récréation peuvent aussi être investis pour amener les enfants à se dépenser davantage et lutter contre la sédentarité avec des pratiques ludiques. Cette mesure peut être déployée en partenariat avec les collectivités locales, dans le cadre d'un rapprochement avec le mouvement sportif scolaire et les clubs sportifs affiliés à des fédérations agréées signataires d'une convention. Les partenaires travaillent à la co-construction de contenus pédagogiques adaptés. Ils accompagnent également les équipes pédagogiques dans leur mise en place de ces contenus avec du matériel et/ou une offre de formation (dans le temps scolaire ou hors temps scolaire) et mobilisent leurs réseaux de clubs.

2. Comment le mobiliser au sein d'une CE

Le dispositif des 30 minutes d'activités physique quotidiennes, peut prendre plusieurs formes au sein d'une cité éducative. Il est possible de passer par des fédérations sportives qui viendront animer un temps de pratique au sein de l'école. Mais aussi de former les enseignants à la mise en place de ce dispositif de manière autonome. Des exercices sont disponibles en ligne pour faciliter la mise en place. A noter cependant qu'une coordination au sein de l'établissement scolaire est nécessaire car ce dispositif est mobilisable par d'autres acteurs de l'éducation nationale.

3. Contact au niveau territorial

Listes des CDOS

Label Génération 2024

1. Présentation du dispositif

Le label Génération 2024 permet à toutes les écoles, établissements scolaires et établissements de l'enseignement supérieur qui partagent la conviction que le sport peut avoir un impact positif sur les pratiquants de bénéficier de l'énergie unique des Jeux. Délivré par le ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse, et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, il vise à développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes. Être labélisé Génération 2024, c'est s'engager à mettre plus de sport dans le quotidien des jeunes et permettre au plus grand nombre de vivre l'aventure olympique et paralympique dès maintenant.

2. Comment le mobiliser au sein d'une CE

Les écoles, établissements scolaires et établissements de l'enseignement supérieur relevant du ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse ou du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche peuvent candidater à la labellisation. Le projet de labellisation s'inscrit dans le projet de l'école/de l'établissement. Il intègre les valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité ; laïcité ; refus de toutes les discriminations. Il veille notamment à l'inclusion des personnes en situation de handicap. Pour bénéficier du label, les écoles et les établissements doivent respecter le volume horaire d'EPS prévus dans les programmes et disposer d'une association sportive adhérente à l'une des fédérations scolaires (USEP, UNSS, UGSEL).

3. Contact au niveau territorial

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/dossier-de-candidature-a-la-labellisation-generati>

Définition

Le sport est très souvent perçu comme étant éducatif en soi, mais en réalité il n'est qu'un facilitateur, un outil au service de l'éducation et la transmission de notions clés. Il est considéré qu'une action est un projet d'éducation par le sport dès lors que l'activité physique ou la séance de sport devient un prétexte pour permettre l'apprentissage ou la sensibilisation à des thématiques de société plus larges, dépassant le seul cadre, sur le fond comme la forme, des activités physiques et sportives. L'intentionnalité de l'action ainsi que les modalités pédagogiques (non sportives) mobilisées durant la séance à l'intérieur du temps d'activité sportive permettront d'atteindre cet objectif.

Modélisation	
Axe 2 : Education par le sport	
Durée de l'action	3 à 6 mois
Volume de participants	+++ 15 à 30 personnes
Modalité d'accompagnement	Accompagnement collectif à semi collectif
Modalité de transmission	Socio sportive
Modalité d'encadrement	Encadrement semi professionnalisé à professionnalisé
Mode opératoire	Pratique sportive ++ ; Cercle de parole ++

Les points clés

Utiliser le sport dans un objectif éducatif :

Les activités proposées reposeront sur l'apprentissage de la connaissance (savoirs, savoir-faire, savoir-être) en lien avec une thématique à fort enjeu social ou de vivre ensemble.

La conception des ateliers sport citoyenneté (ingénierie pédagogique obligatoire) doit passer par quatre étapes :

- Identifier une thématique (Cf : liste de thématiques proposées) ;
- Identifier une méthode d'éducation et de transmission visant à rendre les participants acteurs de leur apprentissage ;
- Choisir le support sportif et le format pédagogique de mise en mouvement ; (compétition, confrontation, coopération, défis) ;
- Fixer une conclusion ou fin de séance visant à conscientiser la thématique travaillée, « l'information essentielle à transmettre » ;

Les acteurs à mobiliser
CROS – CDOS – CTOS
Ligues régionales et comités départementaux
Acteurs de l'éducation populaire ou socio culturels
Etablissement scolaire

Eduquer par le sport au sein des cités éducatives

Gennevilliers : Projet plongée : Plongeurs du monde.



Formation d'adolescents en difficulté afin de leur permettre de retrouver confiance en soi, confiance envers les autres et estime de soi.

Plongeurs du Monde est entré en relation avec les responsables de l'académie de Versailles dans le cadre des actions Ocean Academy menées conjointement avec Longitude 181.

Un besoin a été exprimé au cours de nos réunions de préparation de notre collaboration avec l'académie de Versailles pour permettre des actions en dehors du cadre purement scolaire, notamment à travers la Cité Educative de Gennevilliers.

Plongeurs du Monde a donc été invité à participer aux Assises de la Cité Educative le 13 octobre 2021, réunion au cours de laquelle nous avons pu avancer sur les principes et actions possibles pour un groupe de 6 jeunes hommes et femmes en difficulté sociale.

Cette formation s'adresse à un groupe de 6 adolescents de 16 à 17 ans, en situation familiale et/ou scolaire difficile, suivi par les services sociaux locaux (les jeunes sont à l'internat du Lycée).

La proposition du projet de plongée a été conduite par les services sociaux en relation avec les adolescents, les participants se sont tous prononcés volontaires pour participer à ce programme.

Le projet vise à permettre à ce groupe d'adolescents de retrouver confiance en soi, confiance envers les autres et retrouver une estime de soi.



Mont Mesly : Sport santé dans mon quartier



Ville de Créteil

Dans le cadre de la Cité éducative du Mont-Mesly, le centre socioculturel Kennedy présente le projet « Sport santé dans mon quartier » imaginé avec un groupe de jeunes du secteur. Objectif : la réalisation d'un livret à destination des Cristoliens pour promouvoir une bonne hygiène de vie !

Élaboré en collaboration avec les services de la Ville et les partenaires locaux, le projet « Sport santé dans mon quartier » a pour objectif de faire une présentation globale de l'offre dans ces deux domaines au Mont-Mesly, toutes générations confondues. « Devant la recrudescence des demandes pour les activités sportives au centre socioculturel Kennedy, nous avons souhaité nous pencher sur le sport, qui ne fait pas initialement partie de la programmation, en alliant l'aspect santé qui va naturellement de pair », explique Tchoy Roche, directrice du centre socioculturel.

Cette initiative, qui porte aussi la volonté de redynamiser le secteur jeunesse, est né au fil des rencontres et des discussions avec les jeunes, mineurs ou majeurs, qui fréquentent le CSC Kennedy. Elle est financée par le dispositif de la Cité éducative, mais aussi par la Ville de Créteil, l'ANCT (Agence nationale de la cohésion des territoires) et la Caf.



Cité éducative Grenoble : un rock'n roll sans rôle



Le mercredi 8 juin les CM1-CM2 de l'école des Buttes et des Genêts (réseau Lucie Aubrac), en partenariat avec la Maison pour l'égalité femme-homme, sont allées à la Métropole de Grenoble pour découvrir 14 projets sur l'égalité femmes-hommes et pour présenter leur projet "Rock n' Roll sans rôle". Ce projet vise, à travers la danse rock'n Roll, à éprouver la mixité et la joie de partager des moments ensemble, en interchangeant les rôles des danseurs et danseuses. L'événement s'est passé dans une salle qui s'appelle le forum. Les élèves ont assisté à tous les projets et aussi des saynètes de théâtre en direct. Lorsque ça a été leur tour, il y a eu une vidéo de présentation avec des élèves qui parlaient de leur projet et des extraits de leur chorégraphie (ici). Des élèves ont même dansé devant l'assemblée. Les élèves ont beaucoup aimé tous les projets et retiennent du leur qu'ils peuvent déconstruire les préjugés et s'évader du rôle fille/garçons.



Dispositifs institutionnels de référence sur le champ de l'éducation par le sport

Vacances apprenantes

1. *Présentation du dispositif*

L'opération Vacances apprenantes repose sur plusieurs dispositifs – Ecole ouverte, les stages de réussite et Colos apprenantes – dont l'ambition est d'assurer la consolidation des apprentissages et contribuer à l'épanouissement personnel des jeunes à travers des activités culturelles, sportives et de loisirs, encadrées par des professionnels et leur permettant de retrouver des moments de vie collective et de partage. Le dispositif Ecole ouverte offre la possibilité aux élèves de se rendre dans leur école, collège ou lycée pendant les vacances scolaires afin de bénéficier d'activités enrichissantes pour renforcer les apprentissages scolaires, se cultiver, se dépenser et s'aérer.

2. *Comment le mobiliser au sein d'une CE*

Le dispositif des vacances apprenantes permet la prise en charge des élèves lors des vacances scolaires. L'école étant à la fois un lieu et une entité bien identifiée sur le territoire, cela permet une facilité de prise en charge des publics vis-à-vis des familles. Cela permet notamment à des jeunes qui n'en n'ont pas l'occasion de pouvoir partir en séjours, encadrés par l'école, via le dispositif des colos apprenantes

3. *Contact au niveau territorial*

[Listes des préfectures.](#)

Maisons sport santé

1. *Présentation du dispositif*

Il s'agit d'une mesure « phare » de la Stratégie Nationale Sport Santé 2019-2024, qui a comme objectif que le plus grand nombre de personnes intègre la pratique d'une activité physique et sportive à son quotidien, de manière régulière, durable et adaptée pour améliorer l'état de santé de la population. L'objectif est la reconnaissance de 500 Maisons Sport-Santé à l'horizon 2022. Les Maisons Sport-Santé réunissent des professionnels de la santé et du sport et s'adressent notamment à des personnes en bonne santé qui souhaitent (re)prendre une activité physique et sportive avec un accompagnement spécifique ainsi qu'à des personnes souffrant de maladies chroniques nécessitant, sur prescription médicale, une activité physique adaptée, sécurisée et encadrée par des professionnels formés. Ces espaces peuvent être des structures physiques intégrées au sein d'une association, d'un hôpital, d'un

établissement sportif ou des plateformes digitales. Le présent cahier des charges vise à définir les conditions de la reconnaissance ministérielle des Maisons Sport-Santé sur l'ensemble du territoire national.

2. Comment le mobiliser au sein d'une CE

Il est possible de monter une maison sport santé dans un collège, si le collège dispose de l'espace nécessaire et de matériel sportif, il est envisageable d'y ouvrir une maison sport santé. Se pose alors la question de l'animation et de la prise en charge de la M2S, un collège n'ayant pas forcément les moyens humains suffisant pour s'en occuper ni l'encadrement nécessaire pour la mise en place de certains protocoles sport santé. Il est possible que l'espace soit porté par un autre acteur de la cité éducative (ville, fédération, association sport santé, ...) ayant les compétences de prise en charge et d'encadrement nécessaire pour ce type de projet. A noter qu'une maison sport santé créée au sein de l'établissement scolaire peut être accessible à toute la population du quartier et du territoire, permettant ainsi de rendre accessible sur certains temps l'établissement scolaire au reste de la population.

3. Contact au niveau territorial

Les comités UFOLEP

Junior Associations

1. Présentation du dispositif

La Junior Association permet à des jeunes de moins de 18 ans de s'organiser et de mettre en œuvre leurs projets. Elle permet de se regrouper et de fonctionner, telle une association loi 1901. L'idée est simple : il s'agit de garantir aux jeunes des droits similaires aux associations déclarées en préfecture. C'est le Réseau National qui va fournir le cadre juridique nécessaire pour qu'ils puissent mettre en œuvre leur projet collectif :

- Une assurance qui couvre tous les problèmes liés à la responsabilité civile des mineurs,
- La possibilité d'ouvrir un compte, grâce à un partenariat établi avec un établissement bancaire,
- Un accompagnement, en permettant aux jeunes d'accéder à des informations ou des conseils utiles sur les démarches qu'ils entreprennent et en mettant l'expérience et le savoir-faire, les réseaux des membres fondateurs à leur disposition.

Elle offre la possibilité de s'organiser dans une dynamique associative et de s'approprier un mode d'organisation démocratique et citoyen.

2. Comment le mobiliser au sein d'une CE

Après avoir identifié un groupe de jeunes volontaires, ceux-ci peuvent être accompagné dans la mise en place de leur Junior Association, plusieurs critères liés au fonctionnement du dispositif comme aux valeurs du Réseau national des Juniors Associations sont à respecter :

- Composer un groupe d'au moins deux jeunes mineurs, sans aucune autre limite de nombre
- Désigner au minimum deux représentants, obligatoirement mineurs à la date de l'habilitation
- S'acquitter d'une cotisation de 15 € par an pour rejoindre le Réseau National des Juniors Associations et participer à son action
- Le projet doit être porté par les jeunes
- Le fonctionnement de la Junior Association doit être démocratique

Une Junior Association peut accepter des jeunes majeurs âgés de 18 à 20 ans, s'ils constituent moins de la moitié des membres, et s'ils ne sont pas ses représentants. Aucun animateur ou professionnel, aucun élu d'une collectivité ou d'une association, aucune personne ressource, parents, adultes, ne peut être membre ou représentant de la Junior Association.

Une fois créée, la Junior Association peut mettre en place des projets à destination du territoire et des jeunes. A noter que la création de la Junior Association rend éligible tous les projets portés par les jeunes aux financements, aides et appels à projets.

3. Contact au niveau territorial

<https://juniorassociation.org/relais-departementaux>

Impact 2024

1. Présentation du dispositif

Impact 2024 a l'ambition de soutenir et de renforcer le rôle social du sport à travers différents appels à projets, créés pour soutenir des projets d'intérêt général qui utilisent l'activité physique et sportive comme outil d'impact social. Les appels à projets Impact 2024 accompagnent et soutiennent des projets d'intérêt général qui utilisent le sport pour la santé, le bien-être, l'éducation, l'engagement citoyen, l'inclusion, la solidarité, l'égalité et l'environnement. Impact 2024 concrétise la volonté de Paris 2024 de valoriser et soutenir ceux qui au quotidien renforcent la place du sport dans la société et développent l'accès à la pratique sportive pour toutes et tous.

2. Comment le mobiliser au sein d'une CE

Les projets de la cité éducative peuvent être financés au sein des appels à projets Impact 2024. Il existe 3 appels à projets :

- Un appel à projets à destination des acteurs d'intérêt général de la société civile, les associations, clubs sportifs et collectivités,
- Un appel à projets à destination du CNOSF, du CPSF et des fédérations olympiques ou paralympiques inscrites au programme des Jeux de Paris 2024,
- Un appel à projets à destination des acteurs publics éligibles.

3. Contact au niveau territorial

[Listes des CDOS](#)

Axe 3 : Insertion sociale et professionnelle

Définition

Les territoires prioritaires de la politique de la ville se caractérisent par de fortes inégalités, particulièrement concernant le domaine de l'emploi et de l'accès à celui-ci. Le secteur du sport, fort du marché qu'il représente, de son développement et de l'attrait qu'il peut susciter, doit jouer un rôle au bénéfice des publics et des territoires prioritaires, particulièrement en ce qui concerne le champ des emplois relevant de l'animation sportive et de l'encadrement. Les acteurs du monde sportif ont d'une part, pour vocation de permettre l'accompagnement et la formation aux métiers de l'animation sportive et de l'encadrement, d'autre part, de permettre par les activités physiques et sportives le développement de compétences dites transversales, afin de contribuer à une insertion sociale et professionnelle durable en mettant en place une démarche visant à accompagner les publics en insertion notamment autour de dispositifs tels que le sésame, le service civique ou le contrat d'engagement jeune.

Modélisation

Axe 3 : Insertion sociale et professionnelle

Durée de l'action	6 à 12 mois
Volume de participants	++ maximum 15 personnes
Modalité d'accompagnement	Accompagnement individualisé
Modalité de transmission	Socio sportif
Modalité d'encadrement	Encadrement professionnalisé
Mode opératoire	Pratique sportive + ; Orientation Formation ++++

Les points clés

- **Coopération** : Le point majeur de cet axe est celui de la coopération. L'insertion, notamment dans le champ du sport, étant un sujet complexe nécessitant des points de vue, des approches et des capacités différentes. C'est pourquoi les programmes relevant du champ de l'insertion doivent être coconstruits par les différents acteurs du champ du sport et de l'insertion sociale et professionnelle.
- **Diversifier les temps et les pratiques** : En général les jeunes qui passent par ces dispositifs d'insertion sociale et professionnelle ont décroché du milieu scolaire notamment parce qu'ils n'accrochent pas à la pédagogie de l'école. Diversifier à la fois les temps et les pratiques entre formation, accompagnement, séjours permet de mieux prendre en charge ces jeunes.
- **Une formation diplômante et certifiante** : La formation doit à la fois permettre aux jeunes d'obtenir des diplômes dans le champ de l'animation sportive mais aussi de valoriser les savoir-être des jeunes.

Les acteurs de la thématique

CROS – CDOS – CTOS
Ligues régionales et comités départementaux de fédérations sportives
Missions locales \ Pôle emploi
Acteurs associatifs de l'insertion
Services Municipaux
Etablissement scolaire

Insérer socialement et professionnellement au sein des cités éducatives :
bonnes pratiques

Cité éducative : Dreux Vernouillet (28)



Une formation de découverte des métiers de l'animation a été mis en place à destination des jeunes de 16 à 25 ans.

« Sport, animation : crée ton parcours », permet aux jeunes de préparer au mieux leur entrée en formation professionnelle dans le champ de l'animation et/ou du sport.

Mis en place par l'Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP) 28, dans le cadre du dispositif SESAME et en partenariat avec la Ligue de l'enseignement-FOL 28, cette formation s'est déroulée sur deux semaines et a permis à une vingtaine de jeunes de travailler leurs compétences relationnelles, leurs CV et leurs réseaux. En complément de cet enseignement théorique, des ateliers sportifs ont permis aux jeunes de découvrir divers sports.

L'objectif de cette formation professionnalisante est de donner accès à un emploi. Le soutien apporté par la Cité éducative de Dreux-Vernouillet et la Cité de l'Emploi permet de mieux faire découvrir ces métiers et facilite l'insertion professionnelle des jeunes.



Montplaisir : Pass'sport Confiance



« Pass'sport » porté par l'IFRAESS, a été présenté par Nicolas Viau et par 2 bénéficiaires Erika et Julie repérées par les éducateurs de prévention et la MLDS du lycée Dunant. Ce stage de 10 matinées s'est tenu en juin dernier, à destination de 9 élèves décrochés de 16 à 25 ans, encadrés par Ellie Bellune du SCO Rugby, l'objectif étant de remobiliser les jeunes. Au programme, des activités sportives et l'interview de Rim Ridane, la championne de boxe. Les jeunes ont pu valider des compétences de base dans leur livret et reprendre confiance en soi. La 1ère session en images grâce à cette vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=XcrjTifwFqU>.

A noter, la très belle assiduité des jeunes et les retours très positifs qu'ils ont pu faire de cette expérience. Une 2ème session aura lieu à la fin de cet automne.



Dispositifs institutionnels de référence dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle

Sésame

1. *Présentation du dispositif*

Le dispositif SESAME a pour objectif d'accompagner des jeunes, de 16 à 25 ans, vers une formation d'éducateur sportif ou d'animateur, et vers leur insertion.

Il vous offrira un parcours individualisé : information, positionnement, préqualification, formation, suivi par un référent. Un accompagnement personnalisé et/ou une aide financière peut être mis en place.

Pour participer les jeunes doivent avoir entre 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap) et :

- Résider au sein d'un Quartier Politique de la Ville (QPV) ou d'une Zone de Revitalisation Rurale (ZRR),
- Ou rencontrer des difficultés sociales,
- Ou être en situation de décrochage scolaire ou sorti du système scolaire sans diplôme qualifiant,
- Ou avoir une pratique sportive de haut niveau.

Une démarche de diagnostic sera proposée aux jeunes du dispositif, permettant de définir précisément leur projet professionnel en identifiant les étapes nécessaires : préqualification, remobilisation, remise à niveau dans les compétences de base, immersion professionnelle, formation qualifiante, afin de bénéficier d'un accompagnement pour accéder à un emploi dans le secteur.

2. *Comment le mobiliser au sein d'une CE*

Comme cité plus haut ce dispositif s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans et il y a également un fort accent sur le jeune en situation de décrochage scolaires. Ces jeunes qui sont identifiés mais pas pris en charge peuvent rentrer dans un parcours d'accompagnement modulaire qui va à la fois leur apporter des savoirs faire, des savoirs être mais aussi des diplômes. La cité éducative facilite cette démarche dans sa volonté de co-construction avec les acteurs locaux, il est plus facile à la fois de toucher un large panel de jeunes (large au sens de l'insertion sociale et professionnelle), mais aussi de diversifier les actions d'accompagnement tout en gardant un fil rouge. A noter qu'il est nécessaire de passer par une association support issue du sport, d'une fédération sportive ou affiliée à celle-ci pour pouvoir mobiliser ces fonds.

3. *Contact au niveau territorial*

[DRAJES](#)

Service civique

1. Présentation du dispositif.

L'objectif de l'engagement de Service Civique est de mobiliser la jeunesse pour répondre aux défis de la société. Ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans en situation de handicap, il offre un cadre d'engagement où les jeunes pourront se côtoyer et vivre une expérience humaine unique. Pour être volontaire, seuls comptent la motivation et le savoir-être. La mixité sociale est l'un des objectifs assignés au Service Civique, l'Agence du Service Civique ayant notamment pour mission de veiller à l'égal accès de tous les citoyens au Service Civique et de mettre en place et suivre les conditions permettant d'assurer la mixité sociale des volontaires du Service Civique, tant en termes de niveaux de formation, de genre, d'âge, de milieu social, d'origines culturelles, que de lieux de vie.

A ce titre, les missions proposées dans le cadre du Service Civique ne peuvent pas exclure a priori les jeunes n'ayant pas de diplôme ou qualification ; des prérequis en termes de formation, de compétences particulières, d'expériences professionnelles ou bénévoles préalables ne peuvent être exigés, seuls comptent la motivation et le savoir être. Ce n'est pas un stage, ni du bénévolat ni même un emploi salarié, c'est un engagement volontaire pour une durée de 6 à 12 mois. Plusieurs dizaines de milliers de missions d'intérêt général sont proposées dans 10 domaines d'action prioritaires pour la Nation, chacun peut y trouver une organisation ou une action qui lui correspond.

2. Comment le mobiliser au sein d'une CE

Les associations sportives tout comme les associations socio culturelles, sont des espaces d'engagement locaux qui peuvent être intéressants pour les jeunes volontaires en service civiques. Ces associations qui rythment la vie de la cité éducative ont des projets mais surtout des valeurs qui permettent à chacun de pouvoir s'y identifier, certains jeunes ont et sont encore le public visé par ces associations, ce qui donne encore plus de sens à une éventuelle mission de service civique au sein de ces associations. La majorité des fédérations sportives ont accès à l'agrément de service civique, toutes les associations affiliées peuvent donc prendre des jeunes en service civique. La collectivité peut également prendre des services civiques elle-même. A noter que les principaux mouvements d'éducation populaire peuvent proposer un service et accompagnement d'intermédiation permettant ainsi à la cité éducative de se concentrer sur le projet d'engagement et d'accompagnement du jeune tout en déléguant la partie administrative et de gestion à ces acteurs.

3. Contact au niveau territorial

[Organismes qui bénéficient de l'agrément Service civique au niveau local.](#)

Réduction des inégalités d'accès à la pratique

[Plan équipement,](#)

[SRAV,](#)

[Savoir nager,](#)

[Pass'Sport,](#)

[Vacances apprenantes,](#)

[Maison sport santé,](#)

[Sections Sportives Scolaires](#)

Education par le sport

[Guide citoyenneté ministère du sport,](#)

[Guide laïcité ministère des sports,](#)

[Guide Laïcité UFOLEP,](#)

[Guide Nutrition UFOLEP,](#)

[Le sport et l'éducation populaire au service de la prévention des addictions,](#)

Insertion sociale et professionnelle

[BAFA,](#)

[CQP,](#)

[BPJEPS,](#)

[Junior association,](#)

[Sésame,](#)

Ressources

[Liens vers les pôles ressources,](#)

[Retrouvez la fiche repères des jeunes en QPV \(INJEP\)](#)

[Retrouvez les chiffres des licences en France en 2018 \(INJEP\)](#)

[La Chaîne Youtube des Cités Educatives](#)



Contributeurs :

UFOLEP nationale

Houné Doucouré

Chargé de mission national

hdoucoure.laligue@ufolep.org

Adil El Ouadehe

Directeur technique national adjoint

aelouadehe.laligue@ufolep.org

